



Représentation permanente de la Belgique auprès
des Institutions Internationales
à La Haye

J.v.Oldenbarneveltlaan 11
2582 NE Den Haag
T: +31.70-3 123 456
F: +31.70-3 645 579
E: int.thehague@diplobel.fed.be
www.diplomatie.be/thehague

94^{ème} session du Conseil exécutif de l'OIAC
Débat général
Déclaration de S.E. M. William Roelants de Stappers
Représentant permanent de la BELGIQUE

Monsieur le Président,

Permettez-moi avant toute chose de vous féliciter pour votre élection à la Présidence du Conseil exécutif. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration de ma délégation pour mener à bien nos travaux. Je voudrais également remercier votre prédécesseur l'Ambassadeur Andrea Perugini pour la compétence, la sagesse – et parfois la patience – avec lesquelles il a présidé nos travaux au cours de l'année écoulée.

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration nationale en complément de la déclaration de l'Union européenne, qui exprime la position de la Belgique comme celle de tous les Etats membres de l'Union.

C'est très honorée, et avec un sens aigu de ses responsabilités, que la Belgique reprend place à la table du Conseil exécutif pour les deux ans à venir.

Plus que jamais, le multilatéralisme est au cœur de la politique étrangère de la Belgique, membre fondateur des principales organisations internationales et elle-même Etat hôte de bon nombre d'entre elles.

Nous avons été élus au Conseil de sécurité des Nations Unies pour la période 2019-2020 avec le slogan "*Bâtir le consensus, agir pour la paix*". C'est cette même approche qui nous guidera ici : nous ferons toujours les efforts nécessaires pour favoriser le consensus et si possible le retour à une meilleure entente parmi les Etats membres de l'Organisation ; mais nous saurons aussi prendre nos responsabilités pour défendre nos valeurs et surtout pour défendre l'Organisation elle-même et sa capacité à remplir sa mission essentielle.

Comme vous le savez, la question des armes chimiques a une résonance particulière dans la mémoire collective de mon pays puisque la première attaque chimique massive a eu lieu en avril 1915, à quelque 200 kilomètres d'ici, à la bataille d'Ypres durant la Première Guerre mondiale, faisant des milliers de victimes. La ville d'Ypres a donné son nom à la salle dans laquelle nous nous réunissons.

Ceci explique l'attachement particulier de la Belgique à cette Organisation et à la norme d'interdiction totale d'utilisation de l'arme chimique qu'elle est chargée de faire appliquer. En outre, la lutte contre l'impunité est au cœur de l'action de la Belgique depuis de nombreuses années. L'utilisation d'armes chimiques dans les conflits internationaux est un crime de guerre au sens du Statut de Rome de la Cour pénale internationale depuis sa création. En 2010, la Belgique a proposé avec succès un amendement visant à rendre l'utilisation d'armes chimiques punissable comme crime de guerre dans les conflits armés non internationaux également.

Ceci m'amène naturellement à ce qui constitue le point principal à l'ordre du jour de cette session, à savoir la publication le 8 avril du premier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification des auteurs d'emplois d'armes chimiques en Syrie (IIT). Ce rapport a malheureusement confirmé les conclusions tragiques des précédentes enquêtes indépendantes : le régime syrien n'hésite pas à utiliser des armes chimiques contre sa propre population civile, y compris celle qui est traitée dans les hôpitaux. Aucune désinformation ne peut masquer cette réalité effroyable.

La République arabe syrienne doit se conformer à ses obligations en tant qu'Etat partie à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. En dépit de leur adhésion à la Convention, les autorités syriennes n'ont pas fourni les explications nécessaires au sujet des lacunes et incohérences dans leur déclaration initiale. Ceci n'est pas seulement une question technique : toute ambiguïté dans la déclaration fait subsister le risque que la Syrie conserve des stocks et utilise à nouveau des agents chimiques comme arme contre sa population. Il est de notre devoir en tant qu'organisation d'exiger et d'obtenir que la Syrie se mette en conformité avec ses obligations.

Au-delà des mesures prises par l'OIAC, les auteurs de ces crimes auront à rendre des comptes. C'est la seule manière de rendre justice aux victimes. Il est de la responsabilité de la communauté internationale d'apporter son soutien à toutes les procédures et instances susceptibles de contribuer à cet objectif de justice, telles que le *Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne*.

Les efforts de l'IIT doivent être poursuivis avec confiance et constance, sans se laisser distraire par les tentatives d'intimidation et de désinformation. A cet égard, les Etats ont eux aussi une responsabilité. Ils devraient éviter de donner du crédit aux campagnes de désinformation et théories du complot, au risque de voir s'éroder leur propre crédibilité.

La rigueur de la méthode utilisée par l'IIT et de la rédaction du rapport sont au demeurant les meilleurs arguments pour démentir les critiques rituelles d'une petite minorité à l'encontre de son travail.

La Belgique réitère donc tout son soutien et sa confiance à l'IIT et l'Ambassadeur Santiago Oñate qui la dirige, de même qu'au Directeur général Fernando Arias et au personnel du Secrétariat technique dans son ensemble.

Monsieur le Président,

On le voit, l'OIAC a encore du travail pour débarrasser définitivement le monde des armes chimiques. Mais au-delà de cette mission, l'Organisation aura encore un rôle essentiel à jouer pour prévenir la réémergence des armes chimiques, y compris par la formation et le développement des capacités. Le futur Centre de recherche en chimie et en technologie (ChemTech Centre) aura à cet égard un rôle essentiel à jouer. La Belgique souhaite donc relayer l'appel du Directeur général à en vue d'obtenir des contributions volontaires complémentaires pour compléter le financement du Centre. Preuve supplémentaire de notre soutien à l'OIAC, la Belgique a fait l'année dernière un don de deux millions d'euros au Centre.

Enfin, je voudrais souligner l'importance que la Belgique attache à l'équilibre femmes-hommes dans le personnel des organisations internationales. Nous nous félicitons de la priorité accordée par le Directeur général à cette question et encourageons l'Organisation à poursuivre cet effort, en particulier pour que cet équilibre existe à tous les niveaux de la hiérarchie.

